BULLETIN MUNICIPAL

Bref Info n°31

Le Mot du Maire,

Le printemps revient et nous nous en réjouissons tous.

L'hiver a été particulièrement rigoureux sur nos hauteurs. Les chutes de neige ont succédé aux chutes de neige, la hauteur totale des précipitations se situant autour de 3,5m, du jamais vu depuis bien longtemps ! Ceci n'a pas été sans poser de gros problèmes de déneigement dans toute la région. La commune de Tarentaise, dans le cadre de la solidarité intercommunale, a signé en décembre 2008 avec la commune du Bessat une convention pour la prise en charge de la route des Palais (déneigement et sablage). Cet accord a permis de mieux circuler pendant toute la saison hivernale malgré quelques imperfections dues entre autres aux ruptures de stock de pouzzolane au plus mauvais moment. Nous remercions monsieur Joseph BLACHON, notre employé communal en charge du déneigement, qui est intervenu sans relâche afin qu'aucun habitant de notre commune ne soit isolé.

Cet hiver a aussi hélas été marqué par la disparition du jeune Philippe Celle. La mairie de Tarentaise a tout mis en œuvre pour permettre à l'ensemble des secours d'organiser les recherches. Nous tenons à remercier tous les bénévoles de notre commune et des environs qui ont aidé aux recherches et ce, dans des conditions rendues très difficiles par la neige et le froid. L'élan de solidarité a été exceptionnel comme nous l'ont affirmé les responsables de la Gendarmerie et des Pompiers qui avaient installé leur PC à la mairie même. L'enquête continue et nous assurons la famille et tous les amis de Philippe que nous poursuivrons nos efforts et apporterons encore toute notre aide à ces recherches.

La neige dans notre commune de moyenne montagne est aussi une source d'activités et de plaisirs attendus par beaucoup d'entre nous ! Un autre coup de chapeau à toute l'équipe de la zone nordique intercommunale qui a œuvré très professionnellement tout l'hiver pour le bon fonctionnement quotidien des activités nordiques. Une excellente saison qui a attiré de nombreux citadins sur nos pistes et nos communes. En période de crise, ce regain d'activité touristique ne peut être que bénéfique !

Trois dossiers feront l'objet d'un article dans un prochain Bref Info. **Le Plan local d'urbanisme** (PLU) a pris un peu de retard dans son élaboration en l'attente des orientations définitives du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) Sud-Loire et du Plan local de l'habitat (PLH) de notre communauté de communes. Une réunion est prévue prochainement tenant compte des derniers éléments d'information. Concernant **la station d'épuration**, la procédure devant le tribunal administratif est en cours avec la nomination effective d'un expert judiciaire. Enfin, s'agissant de **l'eau**, des contacts ont été pris avec la Ville de Saint-Étienne, mais l'avancée de ce dossier apparaît longue et difficile.

Le budget 2009 de la commune vous sera également présenté prochainement.

Toujours soucieuse d'être à votre écoute, je vous rappelle que je reçois en mairie – ce depuis le début de mon mandat - tous les samedis matin entre 9 heures et 12 heures. Pour une bonne efficacité, je vous invite à prendre rendez-vous à l'avance en précisant le sujet que vous souhaitez aborder (téléphone : 04 77 20 40 98).

Je souhaite à tous un très beau printemps !

Suivre des cours de musique à Tarentaise ?

Mais oui, c'est possible !

Connaissez-vous bien le Centre musical du Haut-Pilat ?

Savez-vous qu'il dispense, grâce à un ensemble de professeurs diplômés, des cours individuels destinés à tous, depuis les tout-petits jusqu'aux plus âgés d'entre nous ?

Savez-vous qu'on peut y étudier nombre d'instruments, depuis le piano et les instruments à cordes jusqu'à l'accordéon et à la batterie en passant par les instruments à vent et la guitare, aussi bien acoustique qu'électrique ?

Savez-vous qu'on peut également y pratiquer la danse (garçons et filles, classique et modern-jazz) et aussi, depuis peu, la musique d'ensemble ?

Et savez-vous que, si le Centre musical a son siège à Saint-Genest-Malifaux, les cours sont très souvent décentralisés dans les communes du canton, Tarentaise en particulier ?

Actuellement, dans notre commune, fonctionnent des cours d'éveil musical destinés aux tout-petits (les mardis de 17 heures à 18 heures) et au Bessat, tout proche, sont donnés des cours de clarinette. Et il suffirait qu'il se trouve deux ou trois personnes (jeunes ou moins jeunes) intéressées par un même cours pour que le professeur concerné vienne se déplacer dans notre commune.

Alors, pour préparer d'ores et déjà la rentrée de septembre prochain, commencez à vous renseigner ! Pour cela, vous pouvez appeler directement le Centre musical au

04 77 39 08 30 où tous les renseignements pourront vous être donnés.

Ah ! j'oubliais. Même si le Centre reçoit des subventions importantes, celles-ci ne suffisent pas à payer toutes les dépenses et, par conséquent, une participation financière est demandée. Mais rassurez-vous ! son montant est tout à fait raisonnable. Pour fixer les idées, pour l'année scolaire 2008-2009, il était demandé en tout et pour tout pour un jeune de moins de 18 ans 387 €, cette somme correspondant à une heure de cours individuel d'instrument et dix minutes de formation musicale, soit environ 10 € de l'heure seulement.

Les Bonheurs d'Exbrayat

L'assemblée générale de l'association s'est tenue le vendredi 30 janvier 2009 à Planfoy.

Maryse Souchon, en tant que présidente, a fait le bilan de l'année écoulée et Marc Jacob, trésorier a présenté le bilan financier.

Le but de cette réunion était de donner un nouvel élan à l'association et de constituer un nouveau bureau:

Président :

Emmanuel Courbon

Vice-président :

Bernard Clément

Trésorier : Michel Peyron

Secrétaire : Mme Girardey

Relations Publiques : Danièle Paris

Le bureau est également composé de six élus de Planfoy et six élus de Tarentaise.

Le 6 mars 2009, le nouveau bureau a défini les temps forts de l'association.

Rendez-vous le 13 juin 2009 pour un rallye sur le sentier Exbrayat sur le thème « les bonheurs courts ».

Un nouveau tracteur

Cette année, la commune de Tarentaise a investi dans l'achat d'un tracteur.

Cet investissement comprend quatre postes qui se déclinent comme suit :

tracteur : 21528 euros

chargeur : 8372 euros

épandeur à pouzzolane : 9831 euros

épareuse (outil permettant de débroussailler les talus) : 11242 euros

Le chargeur et l'épandeur ont été subventionnés par le Conseil Général à hauteur de 75%, l'épareuse à hauteur de 40%.

Cet outil polyvalent nous permet, d'abord, en période hivernale, de déneiger quantité d'endroits sur la commune inaccessibles au chasse-neige (y compris la cour de l'école). Ensuite, le tracteur autorise d'une part, un chargement plus facile et un épandage plus régulier de la pouzzolane.

De plus, il rend possible les petits travaux de terrassement ou de transport qui nécessitaient jusque là de faire appel à des entreprises.

Enfin, l'entretien des talus, (un poste budgétaire qui coûtait environ 3800 euros pour deux passages annuels), a pu être effectué par l'employé communal cet été, à coût très réduit.

Ce matériel sera ainsi rapidement amorti.

Élagage des arbres et des haies

Avant la montée de la sève, pensez à l'élagage de vos arbres et de vos haies. En effet, c'est dès maintenant qu'il faut se préoccuper de supprimer les branchages superflus.

Quelques règles concernant les plantations

Les plantations sont soumises à des règles. L'article 671 du Code Civil indique que, en bordure de propriété, les arbres ou les haies doivent être plantées à une distance d'au moins deux mètres pour les plantations qui excèdent deux mètres de haut, cinquante centimètres pour les autres. Cette distance est calculée à partir de la limite de la propriété (limite de la propriété voisine ou de la voie publique, toutes dépendances comprises).

Concernant les voies publiques, les branchages superflus gênent en effet la circulation des piétons et des véhicules et, lorsqu'ils sont chargés de neige, ils peuvent provoquer des coupures d'électricité ou de téléphone s'ils s'appuient sur les lignes de desserte électrique ou téléphonique.

Concernant les propriétés voisines, il faut rappeler que l'on peut être contraint par son voisin à couper les branches qui débordent sur son terrain.

Il faut rappeler également que, en cas d'accident dû à un défaut d'élagage, la responsabilité pénale des propriétaires peut être engagée. Il est donc indispensable de penser à réaliser les travaux d'élagage nécessaires pour éviter tout souci futur.

AVIS DE RECHERCHE

DISPARU le samedi 20 décembre 2008 aux alentours de 00h30 à Tarentaise

Il s'appelle PHILIPPE CELLE

Mesure environ 1,80m

Le soir de sa disparition il portait un t-shirt manche longue blanc et un pantalon noir

si vous avez LA MOINDRE INFORMATION

Gendarmerie de Saint Genest Malifaux

04 77 51 20 84

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DU PILAT
2 rue Benaÿ – 42 410 PELUSSIN – Tél. 04 74 20 64 75 – e-mail : contact@sianc-pilat.fr

Que dit la loi ?

Le Code de la Santé Publique rend obligatoire, pour les maisons non raccordées à un réseau collectif, la mise en place d'un système d'assainissement non collectif.

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et récemment la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 confient des compétences et des obligations nouvelles aux communes, notamment l'obligation d'assurer le contrôle des systèmes d'assainissement non collectif.

Les arrêtés du 6 mai 1996 et du 24 décembre 2003 définissent les prescriptions relatives aux systèmes d'assainissement non collectif ainsi que les modalités de mise en œuvre du contrôle technique obligatoire

Comment les communes ont-elles appliqué cette loi ?

De nombreuses communes ont estimé ne pas avoir les compétences et le personnel formé pour assurer cette mission. 35 communes de la Loire et du Rhône ont confié : "***l'information en matière d'assainissement non collectif et le contrôle des systèmes d'assainissement non collectif*** " à un syndicat intercommunal, le SIANC du Pilat. C'est l'unique objet de ce service : il ne gère pas l'assainissement collectif.

Le syndicat intercommunal est administré par un Comité syndical composé de deux délégués (un titulaire et un suppléant) élus par les communes adhérentes.

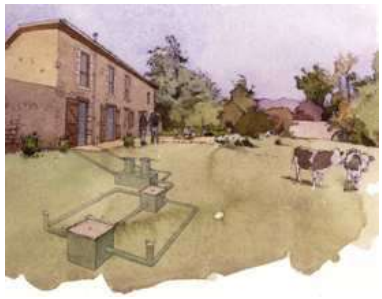

Pour notre commune, les délégués sont : **M. Coignet (titulaire), M. Oprandi (suppléant).**

Chaque commune verse une cotisation annuelle (actuellement 200 €).

L'Agence de l'eau et la Région Rhône-Alpes ont aidé financièrement à la mise en place du service. Pour les années à venir la totalité du financement, comme l'exige la réglementation, devra être assurée par les usagers.

Rappel des redevances :

- 180 € pour le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien (diagnostic de l'existant, effectué tous les huit ans)
- 150 € pour le contrôle de bonne conception et d'implantation d'une installation (instruction du dossier)
- 180 € pour le contrôle de bonne exécution des travaux (visite de chantier)

Gestion du service

Présidé par M. Gérard RIVORY (Délégué de la commune de Saint-Paul-en-Jarez) le SIANC du Pilat, dont le siège est à PELUSSIN, fonctionne avec un responsable de service, un technicien chargé du contrôle des installations existantes, une secrétaire et une aide comptable.

Rappel des horaires d'ouvertures du secrétariat au Public :

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi de 9h00 à 14 h00

Pour toutes rencontres avec le responsable du service ou le technicien veillez à prendre un rendez-vous.

Contact : Tél. 04 74 20 64 75 – Courriel : contact@sianc-pilat.fr

Les contrôles

Avant d'effectuer le contrôle des installations existantes, le service prend contact par courrier avec les personnes concernées pour fixer un rendez-vous.

Que fait le service lors du contrôle ?

vérification du bon état des ouvrages, de leur ventilation et leur accessibilité,

vérification de l'accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse.

vérification du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif de traitement,

Ce que doit prévoir l'usager avant le contrôle :

Rendre accessible les ouvrages d'assainissement :

- regard de visite de la fosse (septique ou toutes eaux)
- regard de visite du bac dégraisseur (le cas échéant)
- regard de répartition et de bouclage de l'épandage

Présenter une copie de tous les justificatifs

- de la mise en place de l'ouvrage (plans, factures,…)
- de son entretien (justificatif de vidange délivré par le vidangeur)

Après les contrôles

Le service effectue le bilan et informe les usagers par courrier des éventuelles modifications à apporter à leur dispositif d'assainissement.

En cas d'avis défavorable, l'usager a un délai de 4 ans pour mettre son installation aux normes.

Lorsqu'il y a atteinte à la salubrité publique, la mise en état doit se faire dans les plus brefs délais.

Pour de plus amples informations, le service reste à votre disposition

Contact : Tél. 04 74 20 64 75 – Courriel : contact@sianc-pilat.fr

Des aides à l'amélioration de votre assainissement sont possibles
(Conseil général, conseil régional, agence de l'eau).
Renseignez-vous dans votre mairie, ou au SIANC
aux heures d'ouverture du secrétariat les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 14h00.

Durée de validité des permis relatifs aux constructions

Dans le cadre du plan de relance, et dans le but d'encourager la construction, le Gouvernement a adopté le 19 décembre 2008 des dispositions qui, de manière temporaire, modifient les règles de validité des permis relatifs aux constructions.

Le décret n°2008-1353 a ainsi porté à trois ans la durée de validité initiale du permis d'aménager, du permis de construire, du permis de démolir et de la décision de non-opposition à déclaration préalable en vigueur à la date du décret ou intervenus au plus tard le 31 décembre 2010.

Le décret en son article 1 précise que le délai de validité des permis d'aménager, de construire, de démolir et des décisions de non-opposition à déclaration préalable intervenus au plus tard le 31 décembre 2010 est porté à trois ans.

La prorogation est applicable à tous les permis et à toutes les décisions en cours de validité à la date de publication du texte. La dérogation ainsi introduite s'imposera à l'ensemble des actes délivrés ou intervenus jusqu'au 31 décembre 2010 inclus.

Cette disposition ne fait pas obstacle à la possibilité de prorogation d'un an de ces autorisations. Cette dernière nécessite toutefois une demande du pétitionnaire.

Désormais, un demandeur dispose potentiellement de quatre ans pour commencer ses travaux.

Souvenirs du Noël des enfants et des anciens

Centenaire de la première compétition de ski au Bessat

1909-2009

Les associations de nos villages du Bessat et de Tarentaise (le BSH, le COT, l'APE et Cantine du Bessat) ont organisé plusieurs manifestations en janvier pour commémorer ce siècle de glisse.

D'abord, une belle exposition en mairie du Bessat sur les origines du ski et des sports d'hiver qui a duré une semaine.

Ensuite, une randonnée populaire et gratuite sur l'espace nordique qui a eu lieu le matin du samedi 31 Janvier et qui s'est poursuivie par une animation sur quatre ateliers avec costumes et matériels d'époque : Luges, Ski de vitesse et Sprint, Raquettes, Saut à ski et bien sûr, un atelier réconfort et vin chaud..

Pour clore ce programme, le mercredi 4 Février de nombreuses activités ont été prévues pour les scolaires sur le site de Chaubouret : jeux de neige, courses , raquettes , luges.

Raid blanc

Le mercredi 28 janvier dans les bois du Bessat et de Tarentaise s'est déroulé le raid blanc, une compétition organisée par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS). Cette compétition hivernale a réuni les représentants élèves et enseignants d'EPS de nombreux collèges de la Loire. Cette manifestation a connu un vif succès et elle a permis à 14 équipes de jeunes de découvrir nos forêts enneigées. Les collégiens se sont affrontés sur 4 épreuves : une course d'orientation, un biathlon (avec 2 boucles d'1 km en ski de fond et un lancer sur cibles), un relai slalom luge en ligne et un suivi d'itinéraire.

ECOLE du sapin géant

L'heure du conte

Voilà maintenant plus d'un an que, un jeudi par mois, les élèves de la grande classe (CE2, CM1, CM2) bénéficient lors de leur passage à la bibliothèque, d'une lecture de conte : ont ainsi été lus dans leur version complète des contes de Perrault, de Grimm et d'Andersen, cela semble-t-il à la satisfaction de tous

Internet

Depuis la rentrée des vacances d'hiver, l'école du Sapin géant de Tarentaise est connectée aux services d'internet.

Dans chaque classe deux P.C. sont accessibles aux maîtresses et aux enfants. Cet outil nécessaire, souhaité par les personnels d'éducation, va permettre aux élèves de s'ouvrir encore plus au monde.

Le dévouement de Jojo Tranchand et ses compétences professionnelles ont rendu possible ce projet de modernisation. Nous le remercions pour ces soirées de câblages, laborieuses et joviales, passées en sa compagnie dans l'école.

Dernière nouvelle : Les lecteurs et tous les usagers peuvent désormais accéder à Internet depuis la bibliothèque municipale.

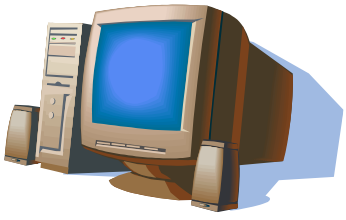

Etat Civil

Naissances

Louis Coignet
le 15 décembre 2008

Victor Quiblier
le 6 janvier 2009

Emma Aymard
le 12 février 2009

Juliette Perrot
le 7 mars 2009

Lisa Chapey
le 26 mars 2009

Mariage

Corinne Chambaretaux
et
Bertrand Pozzera
le 20 décembre 2008

Décès

Marius Viallon
le 1er avril 2009

Calendrier des manifestations

18 et 19 Avril : Course d'orientation organisée par le club Orient'Express 42 de Pélussin

26 avril : Courir pour le plaisir (COT)

1er mai : Vente de muguet par l'APE

1er mai: Journée du Cassoulet au restaurant « du vieux frêne »

16 mai : Pilat propre

13 Juin : Rallye Association Les Bonheurs Exbrayat

19 juin : AG du comité de la Loire de rugby (le 2000e licencié est de chez nous et sera mis à l'honneur)

Horaires

Mairie

Ouverture au public:

Mardi : 14h à 16h30

Mercredi: 14h à 16h 30

Jeudi: 14h à 16h30

Samedi: 9H à 11h30

SICTOM VELAY-PILAT
Communes Propres

DÉCHETTERIE DU SICTOM VELAY-PILAT
À SAINT-GENEST-MALIFAUX
AU LIEU-DIT "LE PRÉ"

Horaires d'ouverture au public :
- lundi et vendredi : de 14h à 17h (1)
- mercredi et samedi : de 10h à 12h et de 14h à 17h (1)

(1) Entre le 15 mai et le 15 septembre, fermeture à 18h.

Bibliothèque

Mardi: 14h à 16h

Jeudi: 14h à 16h

Samedi: 10H à 11h30

Ludobus

23/04

14/05

4/06

25/06

11/09